



CARNET DU SAVOIR

Travailler pour apprendre :
Régler la facture des frais
universitaires et collégiaux

29 juin 2006

Le coût des études postsecondaires au Canada a augmenté spectaculairement depuis 15 ans. Les frais de scolarité pour les études universitaires de premier cycle ont presque triplé depuis 1990 et les droits de scolarité pour les collèges ont plus que doublé (voir le tableau 1).

Comment les étudiants financent-ils leurs études dans ce contexte d'augmentation des coûts? Il est incontestable que les étudiants prennent en charge une dette de plus en plus importante. Les étudiants du premier cycle qui ont achevé leurs programmes en 2000 devaient 68 % de plus (en dollars constants de 2002) que leurs prédécesseurs de 1990, et ceux du collège, 63 % de plus. Pendant la même période, leur ratio médian de la dette aux gains a augmenté de 0,28 à 0,44 pour les diplômés de l'université et de 0,21 à 0,33 pour les diplômés du collège¹.

Le ratio de la dette aux gains se calcule en divisant la dette des étudiants à la fin de leurs études par leurs gains deux ans plus tard. Plus le ratio est élevé et plus le fardeau de la dette est lourd. Un ratio de 0,44 indique que la valeur totale de la dette représente 44 % du revenu annuel total.

Il est vrai que des prêts pour étudiants plus généreux compensent une partie de l'augmentation du coût des études postsecondaires, mais les gains d'emploi et l'épargne personnelle sont les principales sources de fonds pour la plupart des étudiants du postsecondaire. Selon les données de l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires, les trois quarts des étudiants à temps plein âgés de 18 à 24 ans comptaient sur leur épargne personnelle, et les deux tiers sur leur revenu d'emploi, pour couvrir le coût de leurs études. En dollars absolus, le revenu d'emploi était la plus importante source de fonds pour une majorité d'étudiants².

Les gains des étudiants suivent-ils l'augmentation des frais de scolarité? Une analyse récente des tendances dans l'emploi des étudiants, récemment effectuée par les chercheurs de Statistique Canada à la demande du Conseil canadien sur l'apprentissage³, laisse entrevoir une réponse négative.

Tendances en matière d'emploi des étudiants

Globalement, la proportion des étudiants postsecondaires qui travaillent pendant leurs études a augmenté considérablement depuis la fin des années 1970. En 1979, moins de 30 % des étudiants à l'université et moins de 40 % des étudiants au collège travaillaient à temps plein ou à temps partiel. En 2001, plus de 40 % des étudiants à l'université et plus de 50 % des étudiants collégiaux travaillaient. Ces tendances générales sont à la hausse, mais on constate des variations importantes d'une année sur l'autre, largement dues à la situation du marché du travail⁴.

Ces variations s'expriment différemment pour les étudiants plus jeunes et plus âgés; pour les hommes et les femmes; et pour les emplois durant l'année scolaire par rapport aux emplois d'été. Quant aux gains réalisés en vue de financer les études postsecondaires, les tendances pour les étudiants plus âgés (âgés de 18 à 24 ans) sont sans doute plus éclairantes que celles intéressant les plus jeunes (âgés de 15 à 17 ans). Toutefois, vu que la plupart des étudiants du

postsecondaire comptent sur leur épargne personnelle, et que les gains des emplois occupés pendant le secondaire sont une source probable de cette épargne, nous avons également inclus les tendances d'emploi pour les étudiants plus jeunes dans les commentaires qui suivent.

Les taux d'emploi des étudiants pendant l'année scolaire sont parvenus à des records pendant l'année scolaire 1989-1990 mais ont chuté par la suite pendant la récession du début des années 1990. Les étudiants plus âgés n'ont été que modestement affectés par cette baisse et leurs taux d'emploi ont depuis remonté et sont parvenus à des niveaux plus élevés que jamais. Les taux d'emploi des étudiants plus jeunes ont chuté beaucoup plus brutalement et restent plus bas qu'ils ne l'étaient à la fin des années 1980. Environ 46 % des étudiants plus âgés travaillaient pendant l'année scolaire 2004-2005, par rapport à 31 % des étudiants âgés de 15 à 17 ans. Il s'agit d'une évolution importante par rapport à la fin des années 1970, alors que des proportions semblables de chacun des deux groupes détenaient des emplois pendant l'année scolaire. Il s'agit également d'une augmentation considérable du pourcentage des étudiants plus âgés travaillants : en 1976-1977, légèrement plus du quart des étudiants de 18 à 24 ans détenaient des emplois pendant l'année scolaire.

Un écart en matière d'emploi se fait également jour entre les sexes.

En 1976-1977, la même proportion d'hommes et de femmes détenait des emplois pendant l'année scolaire. En 2004-2005, la moitié des étudiantes à temps plein âgées de 18 à 24 ans travaillaient pendant l'année scolaire, par comparaison à 41 % de leurs homologues de sexe masculin. Pour les 15 à 17 ans, 34 % des filles élèves à temps plein déclaraient avoir travaillé pendant l'année scolaire 2004-2005, par comparaison à 28 % des garçons.

Les taux d'emplois d'été des étudiants ont également chuté pendant la récession du début des années 1990 et ne sont pas encore revenus à leurs niveaux antérieurs. Pendant l'été 1989, 61,4 % des étudiants prévoyant reprendre leurs

Les étudiants travaillent plus

Le fait que les élèves travaillent plus d'heures pendant l'année scolaire est-il préoccupant?

Certains chercheurs affirment que le fait de travailler tout en allant à l'école peut offrir d'importants avantages (en plus des gains financiers). Les élèves du secondaire qui travaillent jusqu'à 20 heures par semaine ont plus de chances d'achever leurs études secondaires que ceux qui ne travaillent pas du tout¹⁹ et ont aussi plus de chances d'entreprendre des études postsecondaires²⁰.

Toutefois, les élèves du secondaire qui travaillent davantage d'heures ont généralement de moins bonnes notes²¹, font moins de devoirs²², et ont plus de chances de décrocher de l'école²³ et moins de chances d'entreprendre des études postsecondaires²⁴. Les étudiants du postsecondaire qui travaillent beaucoup d'heures ont aussi plus de chances d'abandonner leurs études²⁵.

Certaines analyses laissent à croire que le lien entre le fait de travailler beaucoup d'heures et les résultats scolaires défavorables n'est pas un lien de cause à effet, mais reflète plutôt les différences qui existaient déjà entre les élèves qui choisissent de travailler beaucoup et les autres²⁶. Malgré tout, les données disponibles permettent de conclure avec une quasi-certitude que les élèves doivent éviter de consacrer trop d'heures au travail rémunéré.

études à l'automne étaient employés, contre 51,7 % pendant l'été 2005. La récession a affecté les étudiants de sexe masculin plus que les étudiantes et la reprise a été plus faible pour les premiers. Les étudiantes à plein temps ont à présent beaucoup plus de chances que leurs homologues de sexe masculin d'être employées pendant les mois d'été. Par comparaison à l'été 1998, les taux d'emploi pour les étudiantes ont augmenté de 7,1 %, parvenant à 55,2 % à l'été 2005, par comparaison à une augmentation de 2,2 % seulement pour les étudiants de sexe masculin pendant cette période, dont le taux d'emploi a augmenté jusqu'à 47,9 % en 2005. Entre 1998 et 2003, l'emploi global a augmenté pendant les mois d'été, mais les taux d'emploi sont restés inchangés pendant les étés de 2004 et 2005 pour les étudiantes, alors que les étudiants de sexe masculin ont connu des baisses.

Secteurs d'emploi des étudiants

La reprise des taux d'emploi des étudiants depuis la récession est largement le résultat de la croissance des emplois dans deux secteurs : le commerce de détail et de gros, et les services d'hébergement et d'alimentation. Ces deux secteurs combinés employaient six étudiants au travail sur dix pendant l'année scolaire 2004-2005. La croissance de l'emploi est particulièrement notable dans le secteur du commerce de gros et de détail depuis huit années scolaires : en 2004-2005, 36,8 % des étudiants employés travaillaient dans ce secteur, par comparaison à 31,6 % en 1997-1998.

Même si les emplois dans les secteurs du détail et du service peuvent sembler facilement accessibles pour les étudiants, ils ne leur procurent qu'un salaire modeste, une sécurité d'emploi limitée et de rares possibilités de perfectionnement professionnel. Les emplois mieux payés dans le secteur de production de biens deviennent par contraste plus rares. Ces changements ont un impact particulièrement notable sur les étudiants de sexe masculin. À l'été 1989, 23,4 % des étudiants de sexe masculin employés travaillaient dans le bâtiment et les travaux publics, le secteur manufacturier ou l'agriculture. À l'été 2005, ce chiffre avait baissé jusqu'à 17,2 %. La plupart de ces emplois ont été transférés dans des secteurs de services moins bien payés, où 81,3 % des étudiants de sexe masculin employés travaillaient à l'été 2005, une augmentation par rapport à 74,2 % en 1989.

Salaires des étudiants et heures de travail

Le salaire horaire moyen des étudiants à temps plein n'a guère évolué depuis 1997-1998. Compte tenu de l'inflation, le salaire horaire pendant l'année scolaire a diminué de 1,8 % pour les étudiants plus jeunes et augmenté de 2,1 % pour les étudiants plus âgés. Pendant les mois d'été, le salaire horaire a diminué de 0,8 % pour les étudiants plus jeunes et augmenté de 2,4 % pour les étudiants plus âgés. L'augmentation du salaire horaire ne suit pas le rythme de l'augmentation des frais de scolarité, mais les étudiants semblent avoir compensé ces disparités en travaillant de plus longues heures, du moins pendant l'année scolaire. Les étudiants plus jeunes travaillent à présent 1,2 heure par semaine de plus que pendant l'année scolaire 1997-1998 et les étudiants plus âgés ont augmenté leur moyenne hebdomadaire de 0,9 heure. Pendant les mois d'été, les étudiants plus jeunes consacrent moins d'heures au travail, leur moyenne hebdomadaire diminuant de 0,7 heure, tandis les étudiants plus âgés travaillaient 0,6 heure par

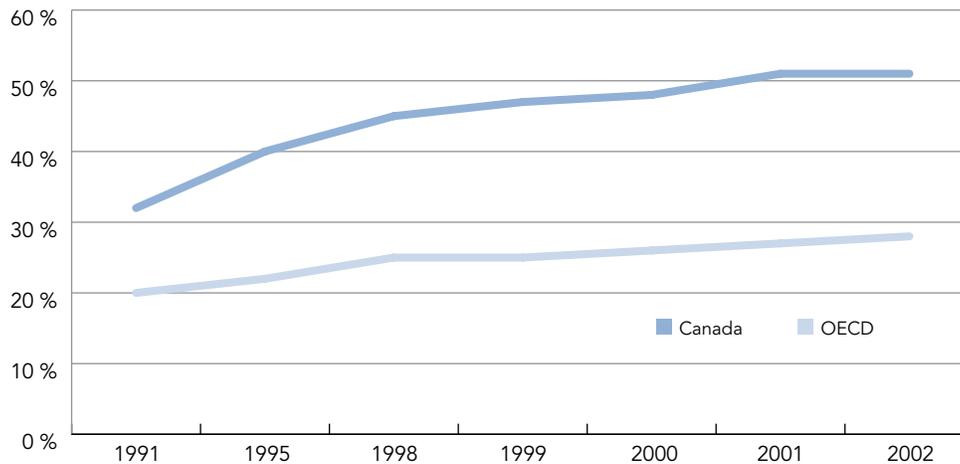
semaine de plus en 2005 qu'en 1998.

Résultat net : depuis 1997-1998, les étudiants des deux groupes d'âge sont parvenus à augmenter leur revenu hebdomadaire moyen de 8 % pendant l'année scolaire. Entre 1998 et 2005, les gains hebdomadaires des étudiants plus âgés pendant l'été ont augmenté de 5,2 %, tandis que ceux des étudiants plus jeunes ont diminué de 3,9 %. Pendant cette période, les frais de scolarité pour le premier cycle des études universitaires ont augmenté d'environ 35 %.

Accès à l'enseignement postsecondaire

Figure 1 :

Proportion des 25 à 34 ans ayant fait des études postsecondaires au moins partielles.



Source : Regards sur l'éducation de l'OCDE, 2004

La capacité des étudiants à gagner de l'argent n'a manifestement pas suivi le rythme de l'augmentation du coût de l'enseignement postsecondaire. Ceci a-t-il un impact négatif sur l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire au Canada? La réponse semble être négative. L'effectif du secteur postsecondaire continue d'augmenter au Canada et reste largement supérieur à celui d'autres pays de l'OCDE (voir la figure 1). Même chez les jeunes à faible revenu, le caractère abordable des études ne semble pas le seul facteur qui détermine la mesure dans laquelle les jeunes sont disposés à entreprendre des études postsecondaires et capables de les poursuivre. Dans une étude récente, le Educational Policy Institute signale que les études postsecondaires de quatre ans dans les établissements publics sont moins abordables au Canada qu'aux États-Unis, compte tenu des frais de scolarité et autres, des frais de subsistance et des subventions aux étudiants. Toutefois, les Canadiens issus de familles à faible revenu ont plus de chances d'aller à l'université que leurs homologues américains⁵.

Malgré tout, le caractère abordable joue un rôle important dans la décision d'entreprendre des études postsecondaires ou de les poursuivre. Selon les

données de l'Enquête auprès des jeunes en transition de Statistique Canada, les soucis financiers sont la raison la plus couramment signalée pour expliquer le fait de renoncer à entreprendre ou d'interrompre des études postsecondaires⁶.

Statistique Canada signale également que le lien entre le revenu familial et la participation aux études universitaires s'est resserré pendant le début et jusqu'au milieu des années 1990. Autrement dit, les jeunes issus de familles à faible revenu ont toujours eu moins de chances que ceux dont la famille est plus aisée de faire des études universitaires et cette tendance s'est renforcée lorsque les frais de scolarité ont commencé à augmenter au début des années 1990. Le lien s'est relâché lorsque les gouvernements ont réagi à ces augmentations en relevant le plafond des prêts aux étudiants. Toutefois, même si le taux de participation aux études universitaires des jeunes issus de familles appartenant à la tranche des plus faibles revenus (moins de 25 000 \$) augmente régulièrement depuis le milieu des années 1990, le taux de participation des jeunes de milieux à revenus moyens diminue. Les frais de scolarité des collèges ont aussi augmenté, mais demeurent notablement moins élevés que ceux des universités, et la participation aux études collégiales n'est pas aussi étroitement liée au revenu familial. Les différences entre les diverses tranches de revenus quant à la participation des jeunes au collège sont relativement modestes et les taux de participation sont en augmentation en règle générale⁷.

Même si l'accroissement des programmes de prêts aux étudiants a relevé les taux de participation au postsecondaire pendant la période actuelle d'augmentation des frais de scolarité, il se peut que la capacité des étudiants à combler l'écart entre l'accroissement des coûts et le plafonnement relatif de leurs gains atteigne ses limites, particulièrement chez les étudiants issus de familles à faible revenu inscrits aux programmes dont les frais de scolarité ont le plus augmenté. Deux récentes études ont démontré la proportion de plus en plus faible d'étudiants à faible revenu dans les programmes où les frais de scolarité ont augmenté de manière particulièrement importante. Dans un rapport publié dans la Revue de l'Association médicale canadienne, un groupe de chercheurs a suivi la proportion d'étudiants à faible revenu dans les facultés de médecine de l'Ontario pendant une période au cours de laquelle les frais de scolarité ont triplé. Pendant cette période, la proportion d'étudiants en médecine issus d'une famille dont le revenu est inférieur à 40 000 \$ a chuté de 22,6 % à 15,0 %⁸. De la même façon, une étude menée à l'Université de Western Ontario sur les effets de la déréglementation des frais de scolarité a révélé que les étudiants à faible revenu constituaient 17,3 % de la promotion de la faculté de médecine immédiatement avant la déréglementation (alors que les frais de scolarité se montaient à 3 500 \$) mais seulement 7,7 % après la déréglementation (alors que les frais de scolarité s'élevaient à 10 000 \$)⁹. Ces conclusions laissent à croire que la capacité de persévérer des étudiants du postsecondaire face au caractère de moins en moins abordable de leurs études pourrait avoir des limites.

Et maintenant?

Il semble que la période d'augmentation rapide des frais de scolarité a pris fin et que les étudiants peuvent commencer à espérer des augmentations

plus modérées. Les frais de scolarité universitaires ont augmenté en moyenne de 13,5 % par an entre 1990-1991 et 2000-2001, mais la hausse annuelle moyenne entre 2000-2001 et 2005-2006 n'a été que de 2,2 %. En outre, cinq provinces (Alberta, Manitoba, Saskatchewan, Québec et Terre-Neuve-et-Labrador) ont gelé les frais et trois autres (Colombie-Britannique, Ontario et Nouvelle-Écosse) en limitent l'augmentation. Cependant, les étudiants d'aujourd'hui doivent acquitter des frais de scolarité beaucoup plus élevés que leurs prédécesseurs d'il y a 15 ans. Comment les étudiants et les gouvernements réagissent-ils à ces changements?

La principale mesure prise par les pouvoirs publics en réponse à l'augmentation des frais de scolarité a consisté à améliorer les programmes de prêts aux étudiants. Selon les analyses de Statistique Canada, cette approche a permis de maintenir les taux de participation du postsecondaire tandis que les frais de scolarité augmentaient et que le revenu d'emploi des étudiants stagnait. Les étudiants, pour leur part, travaillent davantage d'heures et recourent aux prêts désormais plus disponibles. Compte tenu des données qui démontrent combien il est néfaste pour les étudiants de consacrer trop de temps au travail rémunéré, il importe d'assurer que les programmes de prêts aux étudiants suivent le rythme de l'augmentation des coûts des études postsecondaires.

Récemment, dans le budget de 2004, le gouvernement fédéral a augmenté de 165 \$ à 210 \$ le montant maximum de prêt par semaine d'études. En outre, l'exigence de contribution parentale a été réduite, rendant un plus grand nombre d'étudiants (surtout issus de familles à revenu moyen) admissibles aux prêts. Les étudiants à faible revenu ont également reçu une subvention ponctuelle couvrant la moitié des frais de scolarité pour leur première année d'études. Afin de soulager l'endettement croissant des étudiants, le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) a augmenté les volets d'exonération d'intérêts et de réduction de la dette en

Tableau 1 :
Frais de scolarité moyens du premier cycle de l'université^a et du collégial au Canada

1er cycle université ^b (dollars de 2005)	1990-91	2005-06
Canada	1 464	4 214
Terre-Neuve-et-Labrador	1 344	2 606
Île-du-Prince-Édouard	1 874	4 645
Nouvelle-Écosse	1 941	6 281
Nouveau-Brunswick	1 925	5 037
Québec	904	1 900
Ontario	1 680	4 881
Manitoba	1 512	3 272
Saskatchewan	1 545	5 062
Alberta	1 286	5 125
Colombie-Britannique	1 808	4 874
Collégial ^c (dollars de 2003)	1990-91	2003-04
Canada	646	1 443
Terre-Neuve-et-Labrador	626	1 452
Île-du-Prince-Édouard	1 447	3 250
Nouvelle-Écosse	992	2 250
Nouveau-Brunswick	647	2 400
Québec	0	0
Ontario	740	1 820
Manitoba	783	1 292
Saskatchewan	932	2 893
Alberta	743	2 840
Colombie-Britannique	1 373	2 479

^aLes programmes de premier cycle comprennent : l'agriculture, l'architecture, les arts, le commerce, la médecine dentaire, l'éducation, l'ingénierie, l'économie domestique, le droit, la médecine, la musique et les sciences.

^bSource : Statistique Canada – Frais de scolarité universitaires

^cSource : Manitoba Council on Postsecondary Education/College Student Alliance

relevant le seuil de revenu au-dessous duquel les emprunteurs sont admissibles à l'exonération des intérêts et en accroissant le montant maximum de réduction de dette disponible¹⁰.

Depuis quelques années, les provinces ont elles aussi amélioré leurs programmes de prêts aux étudiants. Toutefois, on constate un abandon progressif des subventions non remboursables en faveur des prêts remboursables¹¹. Avec l'augmentation des frais de scolarité, l'endettement des diplômés du postsecondaire s'en est trouvé alourdi. S'ajoutant à l'augmentation des frais de scolarité, ce phénomène a encore aggravé l'alourdissement du fardeau de dette des diplômés du postsecondaire. En particulier, il se peut que cette perspective dissuade spécifiquement les étudiants issus de familles à faible revenu d'entreprendre des études postsecondaires alors même qu'ils sont déjà moins nombreux que leurs camarades de familles plus aisées à le faire^{12,13}. Les étudiants à faible revenu dont les familles n'ont qu'une expérience limitée ou inexistante des études postsecondaires doutent souvent de rentabiliser financièrement leur investissement s'ils en entreprennent. Ils sont moins enclins que les étudiants plus aisés à assumer le risque financier d'un prêt aux étudiants¹⁴, ce qui limite encore les sources possibles de financement pour leurs études postsecondaires. Les pouvoirs publics ont pris certaines mesures pour lutter contre ce problème en prenant des mesures d'assistance ciblant spécifiquement les étudiants à faible revenu. Par exemple, le gouvernement du Manitoba annonçait récemment la création des Bourses des possibilités du millénaire, versées aux étudiants à faible revenu pendant leur première année au postsecondaire. Au fur et à mesure que le nombre d'étudiants du postsecondaire s'endetteront, il importe d'éviter que l'aversion à la dette ne décourage pas les jeunes à faible revenu d'entreprendre ou de poursuivre des études postsecondaires.

Même les étudiants issus de familles plus aisées doivent supporter un lourd fardeau d'endettement une fois leur diplôme obtenu. Bon nombre d'étudiants parviennent à rembourser leurs prêts avec une célérité impressionnante : 18 % des diplômés de la promotion 2000 qui avaient contracté des prêts les avaient remboursés deux ans après la fin de leurs études. Toutefois, 30 % des diplômés déclaraient en revanche éprouver des difficultés à rembourser leurs prêts aux étudiants. Les données administratives du PCPE indiquent en outre que les taux de défaillance des étudiants emprunteurs ont augmenté régulièrement pendant les années 1990, le taux de défaillance après un an passant de 17,6 % en 1991 à 21,8 % en 1996¹⁵. Même si les diplômés qui éprouvent des difficultés à rembourser leurs prêts peuvent bénéficier de mesures d'exonération d'intérêt et de réduction de la dette, il pourrait s'avérer nécessaire de prendre des mesures supplémentaires en faveur des étudiants endettés. Selon un rapport récent, l'endettement des étudiants canadiens n'est pas particulièrement élevé par comparaison aux autres pays, mais il est relativement plus difficile de rembourser les prêts aux étudiants au Canada qu'ailleurs au monde¹⁶.

Le Educational Policy Institute suggère d'alléger le remboursement des prêts aux étudiants pour la grande majorité des diplômés canadiens en modifiant l'imputation des intérêts sur les prêts du PCPE. À l'heure actuelle, le gouvernement paie les intérêts tant que les emprunteurs poursuivent leurs études; par la suite, il perçoit un taux d'intérêt supérieur à son coût d'emprunt,

afin de recouvrer les intérêts payés pendant les études. Or, la plupart des étudiants feraient des économies à long terme si le gouvernement leur faisait payer des intérêts pendant leurs études mais ne leur faisait payer que son coût d'emprunt. Ces économies seraient substantielles : aux taux d'intérêt actuels, un étudiant achevant ses études avec une dette de 20 000 \$ pourrait épargner environ 5 000 \$ en intérêts pendant une période de remboursement de 10 ans¹⁷.

Si les Canadiens désirent rester concurrentiels dans l'économie du savoir, nous devons veiller à ce que les études postsecondaires demeurent abordables et accessibles. Un récent rapport sur l'enseignement postsecondaire commandé par le gouvernement de l'Ontario¹⁸ formule plusieurs recommandations en vue de rendre l'enseignement postsecondaire plus abordable. Le thème sous-jacent de toutes les recommandations est que les étudiants devraient prendre à charge une part raisonnable du coût de leurs études, mais « ne devraient pas devoir travailler un nombre d'heures excessif pour financer leur éducation » (p. 22). En améliorant les programmes de prêts aux études, les gouvernements au Canada se sont efforcés de parvenir à cet objectif. Toutefois, les données sur l'emploi des étudiants révèlent que ceux-ci travaillent plus d'heures que jamais. Il pourrait donc être nécessaire de prendre de nouvelles mesures afin d'assurer que les études postsecondaires demeurent abordables au Canada.

Références

- ¹ Dubois, J. Tendances d'endettement et de cheminement des étudiants : promotions de 1990, 1995 et 2000, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Direction générale de la politique sur l'apprentissage, Politique stratégique et planification, 2006.
- ² Barr-Telford, L., F. Cartwright, S. Prasil et K. Shimmons. Accès, persévérance et financement : premiers résultats de l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires (ÉPEP), Statistique Canada, no au catalogue 81-595-MIF – no 007, 2003.
- ³ Usalca, J., et G. Bowlby. Questions d'éducation : Les étudiants sur le marché du travail, vol. 3, no 1, Statistique Canada, no au catalogue 81-004-XIF, 2006.
- ⁴ Corak, M., G. Lipps et J. Zhao. Revenu familial et participation aux études postsecondaires, Division des études sur la famille et le travail, Statistique Canada, no au catalogue 11F0019MIF – 210, 2003.
- ⁵ Usher, A., et K. Steele. Beyond the 49th Parallel II - The Affordability of University Education, Toronto, ON, Educational Policy Institute, 2006.
- ⁶ Bowlby, J., et K. McMullen. À la croisée des chemins : Premiers résultats pour la cohorte des 18 à 20 ans de l'Enquête auprès des jeunes en transition, Statistique Canada, no au catalogue 81-591-XIF, 2002.
- ⁷ Corak, M., G. Lipps et J. Zhao. Revenu familial et participation aux études postsecondaires, Division des études sur la famille et le travail, Statistique Canada, no catalogue 11F0019MIF – 210, 2003.
- ⁸ Kwong, J., I. Dhalla, D. Streiner, R. Baddour, A. Waddell et I. Johnson. Effects of rising tuition fees on medical school class composition and financial outlook, JAMC, 166 (8), 2002.

- ⁹ Sim, D. Report of the 1999 survey of medical students, Telephone Survey Unit, Department of Epidemiology and Biostatistics, Faculty of Medicine and Dentistry, University of Western Ontario, 1999.
- ¹⁰ Le Programme canadien de prêts aux étudiants à temps plein : Investissez dans votre avenir 2005-2006, http://www.rhdcc.gc.ca/fr/pip/pcpe/Publications/InvestingYourFuture_f.pdf.
- ¹¹ Doherty-Delorme, D., et E. Shaker. Missing pieces V: An alternative guide to Canadian post-secondary education, Canadian Centre for Policy Alternatives.
- ¹² Corak, M., G. Lipps et J. Zhao. Revenu familial et participation aux études postsecondaires. Division des études de la famille et du travail, Statistique Canada, no au catalogue 11-F0019-MIF -210, 2003.
- ¹³ Drolet, M. Participation aux études postsecondaires au Canada : le rôle du revenu et du niveau de scolarité des parents a-t-il évolué au cours des années 1990? Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail, Statistique Canada, no au catalogue 11-F0019-MIF, 2005.
- ¹⁴ Guillemette, Y. The case for income-contingent repayment of student loans, C.D. Howe Institute Commentary, The Education Papers no 233, 2006.
- ¹⁵ Plager, L. La dette de 1990-91 à 1995-96 : une analyse des données du Programme canadien de prêts aux étudiants. Revue trimestrielle de l'éducation, vol. 5,4, Statistique Canada, no au catalogue 81-003-XPB, 1999.
- ¹⁶ Usher, A. Global debt patterns: An international comparison of student loan burdens and repayment conditions, Canadian Higher Education Report Series, 2005.
- ¹⁷ The Educational Policy Institute. A no-cost way to ease student loan burdens: An EPI backgrounder on reforming Canada student loans, 2005.
- ¹⁸ Rae, B. L'Ontario : chef de file en apprentissage, 2005.
- ¹⁹ Bushnik, T. Étudier, travailler et décrocher : relation entre le travail pendant les études secondaires et le décrochage scolaire, Statistique Canada, no au catalogue 81-595-MIF – 004, 2003.
- ²⁰ Finnie, R., E. Lascelles et A. Sweetman. Qui poursuit des études supérieures? L'incidence des antécédents familiaux sur l'accès aux études postsecondaires. Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail, Statistique Canada, no au catalogue 11F0019MIF – no 237, 2005.
- ²¹ Worley, L. Working adolescents: Implications for counselors. The School Counselor, 42, 1995, pages 218 à 223.
- ²² Steinberg, L., et S. Dornbusch. Negative correlates of part-time work in adolescence: Replication and Elaboration, Developmental Psychology, 17, 1991, page 304 à 313.
- ²³ D'Amico, R. Does employment during high school impair academic progress? Sociology of Education, 57, 1984, pages 152 à 164.

- ²⁴ Carr, R., J. Wright et C. Brody. (1996). Effects of high school work experience a decade later: Evidence from the National Longitudinal Survey of Youth. *Sociology of Education*, 69, 1996, pages 66 à 81.
- ²⁵ Vickers, M., S. Lamb et J. Hinkley. Student workers in high school and beyond: The effects of part-time employment on participation in education, training and work, Australian Council for Educational Research, Research Report no 30, 2003.
- ²⁶ Paternoster, R., S. Bushway, R. Brame et R. Apel. (2003). The effect of teenage employment on delinquency and problem behaviors, *Social Forces*, 82, 2003, pages 297 à 335.